



Les mots croisés du



Trimestriel

numéro 12

Novembre 2007

Prix : 0,15 €

DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE URGENTE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE 16/11/07

Sommaire

- Page 1 : Appel 20 novembre
Page 2 : Communiqué des
Fédérations de
l'Education Nationale
Page 3 : Formation syndicale
Page 4 : Billet d'humeur
Réunions mutations inter-
académiques

SNES CREUSE

Maison des Associations et des
Syndicats
11, rue de Braconne
23000 GUERET

05.55.41.16.32.
Fax : 05.55.41.83.94.
mèl : snes23@laposte.net

Directeur de la publication :
M. Dominique CASTAN

CPPAP : 1209 S 07086

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNES/FSU. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNES/FSU.

Mardi 20 novembre

Grève Unitaire

A l'appel de toutes les Fédérations de la Fonction
Publique et de l'Education Nationale

Manifestation

GUÉRET

10h

Rassemblement

Devant l'Hôtel de Ville

TOUS EN GREVE LE 20 NOVEMBRE !

Communiqué de Presse des fédérations de l'Éducation

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant « Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat » va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent », en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

Paris, le 23 octobre 2007

Composition du secrétariat départemental du SNES/FSU CREUSE :

Co-secrétaires départementaux

M. Dominique CASTAN

Professeur de SES

Lycée Pierre Bourdan, Guéret

M. Trémeur DUVAL

Professeur d'Histoire et Géographie

Collège Henri Judet, Boussac

Secrétaires départementaux adjoints

Mme Isabelle REYNAUD

Professeur d'Éducation Musicale

Collège Benjamin Bord, Dun le Palestel

M Gilles SAGELOLY

Professeur de Génie Mécanique

Lycée Jean Favard

Représentant de la FSU Creuse (au titre du

SNES) au Conseil Fédéral Régional (CFR)

de la FSU

Trésorier

M. Georges GOUIN

Professeur retraité

Section retraité(e)s du SNES/FSU Creuse :

Maison des Associations et des Syndicats

Rue de Braconne

23000 GUERET

05.55.41.16.32.

Secrétaire : Jeanne-Marie RAYNAUD

Trésorière : Geneviève LARDILLIER

Les représentants du personnel élus du SNES CREUSE dans le cadre d'une liste SNES/FSU académique :

CAPA

Agrégé(e)s

(6 représentants SNES sur un total de 9)

Mme Annette CARTIER

Collège Martin Nadaud

Guéret

Certifié(e)s

(12 représentants SNES sur un total de 19)

M. Dominique CASTAN

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

M. Trémeur DUVAL

Collège Henri Judet

Boussac

COMMISSION DE RÉFORME

Agrégé(e)s :

Mme Annette CARTIER

Certifié(e)s :

M. Dominique CASTAN

M. Trémeur DUVAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE (CDAS)

Titulaires :

M. Dominique CASTAN

Suppléante :

Mme Annette CARTIER

Compte-rendu du stage de formation syndicale du mardi 23 octobre 2007
Thème : « Aide à la vie syndicale »

Le secrétariat académique du SNES a souhaité organiser le même jour et dans les trois départements de l'Académie de Limoges un stage de formation syndicale intitulé « Aide à la vie syndicale dans les établissements ». L'objectif était de former les collègues qui souhaitent prendre des responsabilités syndicales dans les établissements, représenter le SNES voire faire vivre une section syndicale.

En Creuse, l'organisation de la journée du mardi 23 octobre et son animation a été confiée au secrétariat départemental. Le stage a eu lieu à la Maison des Associations et des Syndicats de Braconnne à Guéret de 09h30 à 17h00. Dix stagiaires étaient présents issus de plusieurs établissements : les collèges Jules Marouzeau à Guéret, de La Souterraine, Felletin, Bénévent, Saint-Vaury, Bourgneuf, Dun le Palestel, Bousac et les lycées de La Souterraine, Jean Favard et Pierre Bourdan à Guéret.

Après avoir présenté l'activité du secrétariat départemental et l'organisation du SNES, la journée s'est déroulée de la façon suivante.

L'accent a d'abord été mis sur le conseil d'administration car les représentants du SNES siègent normalement dans cette instance. Il s'agissait de comprendre son fonctionnement, de connaître les membres élus et les membres de droit, de bien délimiter ses compétences au regard du décret de 1985 qui régit son fonctionnement et de mesurer les enjeux des débats qui traversent cet organe.

Après la pause repas au Pub de Grancher, les travaux ont porté sur les deux dossiers les plus lourds examinés par un conseil d'administration à savoir l'étude du projet de répartition de la dotation horaire globale et celle du projet de budget d'un établissement. Pour le premier, nous avons insisté sur l'appréciation du montant de la dotation d'une part et sur les enjeux de la répartition d'autre part. Pour le second, après avoir rappelé les principes de la comptabilité publique, nous avons travaillé sur la partie recettes puis sur la partie dépenses. Le but était de comprendre qu'au-delà des chiffres, les élus au conseil d'administration doivent pouvoir apprécier les éléments d'une politique budgétaire.

Enfin, nous avons expliqué quel devait être, selon nous, le rôle d'un représentant du SNES dans un établissement ; que dans son exercice il pouvait s'appuyer sur les sections départementale et académique ainsi que sur le droit syndical dont nous avons rappelé son contenu formulé dans le décret de 1982.

En fin de journée, un nouveau rendez-vous a été fixé. Le prochain stage de formation syndicale devrait porter sur les carrières ; il pourrait avoir lieu début avril 2008 au lycée de La Souterraine. Tout cela reste à confirmer. Le secrétariat départemental sera cette fois-ci assisté par un responsable académique ou national.

Les représentants du personnel désignés par le SNES CREUSE dans le cadre d'une liste FSU départementale:

CTPD

(6 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Trémeur DUVAL

Suppléants :

Mme Isabelle REYNAUD

Mme Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET

CDEN

(5 représentants FSU sur 10)

Titulaires :

Mme Annette CARTIER

M. Dominique CASTAN

Suppléants :

M Trémeur DUVAL

M. Jean-Philippe GAS

Lycée Pierre Bourdan

Guéret

CHSD

(3 représentants FSU sur 4)

Titulaire :

M. Trémeur DUVAL

Suppléante :

Mme Isabelle REYNAUD

Entrez en contact avec vos représentants par le biais de la section départementale.

Glossaire

CAPA : les **Commissions Administratives Paritaires Académiques** (CAPA) donnent un avis sur toutes les décisions de nature individuelle (promotions, listes d'aptitudes, mutations, notation administrative, congé de formation ...). Elles jouent aussi le rôle d'instances disciplinaires.

CDEN : placé sous la présidence du Préfet et du Président du Conseil Général, et la vice-présidence de l'Inspecteur d'Académie et d'un conseiller général (sans participation au vote), le **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)** peut être consulté, donner des avis ou formuler des vœux dans tous les domaines concernant l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il comporte 10 membres représentant les communes, le Département et la Région, 10 membres représentant les personnels et 10 membres représentant les usagers dont sept parents d'élèves. A l'échelon académique, on trouve le **Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)**.

CTPD : le **Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD)** formule un avis sur tout ce qui touche l'organisation générale des services notamment les créations ou suppressions de postes, la répartition des moyens. Il est composé de 10 représentants du personnel et 10 représentants de l'Administration. A l'échelon académique, on trouve le **Comité Technique Paritaire Académique (CTPA)**.

Billet d'humeur

J'ai reçu cette semaine un courrier d'une association intitulée SOS Education, me proposant de répondre à un « référendum » en 8 questions (les réponses étant très fortement suggérées dans le questionnaire) et éventuellement d'accompagner ma réponse d'un chèque destiné à « aider à promouvoir une profonde réforme de l'école ». Etant donné que je suis retraité de l'enseignement, et syndiqué sans interruption au SNES depuis environ 40 ans, je pense que les fichiers qu'ils ont dû acheter pour leurs mailings n'étaient pas très performants, ou alors ces gens-là, s'ils avaient œuvré dans les années 30, auraient essayé de vendre *Mein Kampf* aux juifs.

En effet si quelques propositions (restaurer le prestige des professeurs, restaurer la discipline dans les classes, revenir à la méthode syllabique...) peuvent séduire les déclinologues ou les nostalgiques d'un âge d'or mythique, les autres laissent rapidement apparaître un ultra-conservatisme qui ne peut se dissimuler bien longtemps derrière une façade « d'indépendance politique » : apprentissage à 14 ans, examens d'entrée en 6^o et en 2^o, encadrement du « pouvoir syndical », sanction du personnel scolaire en cas de faute professionnelle, etc... Renseignements complémentaires pris, il s'agit bien d'une association à droite de la droite, qui traite les membres du cabinet de Xavier Darcos de « gauchistes » (pour leur plus grand étonnement d'ailleurs), accuse Nicolas Sarkhozy de « lâcheté » devant les syndicats d'enseignants et s'oppose à la lecture de la lettre de Guy Môquet parce que « nous ne sommes pas dans une dictature communiste ».

Mais les libertés d'expression et d'association devant être les mêmes pour tous, le problème n'est pas là. Il est à mon sens dans le fait que cette association semble avoir pour moyen d'action essentiel, en liaison avec leurs envois massifs de courriers, l'appel à la délation et aux sanctions: délation de collègues qui feraient étudier des textes « pornographiques » ou qui emploieraient des manuels n'utilisant pas la méthode syllabique, délation d'éditeurs qui publieraient des manuels idéologiquement marqués, appel à sanctionner les recteurs qui auraient laissé passer des sujets du bac « politisés » (sujet sur l'IVG, chanson *Lily* de Pierre Perret)... Il est aussi dans le fait qu'avec de telles méthodes cette association soit encore considérée comme d'intérêt général et qu'elle puisse promettre à ses donateurs des reçus fiscaux qui leur permettront de déduire 66% de leurs dons de leurs impôts.

Je suggère donc que nous appliquions les mêmes méthodes, que nous dénoncions les délateurs et que le SNES encourage la Direction Générale des Finances (qui en avait manifesté l'intention il y a quelques mois) à supprimer à SOS Education son droit à émettre des reçus en faveur de ses donateurs: qu'au moins ceux qui veulent subventionner de telles pratiques ne puissent trouver en cela un échappatoire au fisc.

Bob DOMINGUES 23 - La Souterraine

REUNION MUTATIONS

Mouvement inter-académique

Mercredi 5 décembre à 14h30
À GUERET, Lycée Pierre Bourdan,
salle des Réunions

À LIMOGES au Collège Donzelot
Mercredi 28 novembre à 14h00

À BRIVE au Lycée d'Arsonval
Mercredi 21 novembre à 14h30

Glossaire (suite)

CHSD : comité d'hygiène et de sécurité départemental ; émanation du CTPD, il est normalement consulté périodiquement pour toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité dans le département.

Commissions de réforme : elles sont consultées sur l'imputabilité au service d'une maladie, d'une affection ouvrant droit à congé de longue maladie ou de longue durée, d'un accident et de ses conséquences. Elle sont consultées aussi sur la retraite pour invalidité et la mise en disponibilité d'office.

BMP (Bloc Moyen Provisoire) : groupement d'heures demandé pour combler un déficit (collègue souvent à cheval sur deux établissements)

CSD ou CSR (Complément de service donné à un autre établissement ou rendu) : un collègue peut être amené à enseigner dans un autre établissement, à cheval, si son service n'est pas complet dans l'établissement où il est nommé, en particulier à cause des calculs administratifs qui imposent des HSA dans la DHG

DHG : dotation horaire globale : volume d'heures dévolu au fonctionnement des enseignements

HP (Heures-poste) : heures couvertes par les obligations de service des enseignants

Heures statutaires : heures de labo, de 1^{ère} chaire, pondération BTS, CPGE

HSA : heures supplémentaires-années, totalisées dans la DHG pour couvrir des enseignements, dispensées sur l'année

HSE : heures supplémentaires effectives, hors DHG, attribuées à l'établissement pour rémunérer certaines tâches en fonction du nombre d'heures qui leur sont effectivement consacrées (études dirigées par exemple, heures de remise à niveau...) Elles ne sont en aucun cas obligatoires et ne peuvent concerner des heures d'enseignement de la DHG, liés aux besoins annuels. Elles n'apparaissent donc pas dans les documents au CA.

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

Permanences au SNES/FSU CREUSE **2007/2008**

Tous les lundis après-midi
Le lundi matin régulièrement

Pendant nos absences, un représentant du SNUIPP/FSU est présent au local FSU (mêmes coordonnées) le mardi, le jeudi et le vendredi. Il pourra nous mettre en relation si nécessaire.